

sont pas et ne seront jamais des partenaires commerciaux égaux. Selon les chiffres choisis, les États-Unis ont un territoire de dix à vingt fois plus étendu que le nôtre. Ils sont une puissance mondiale et ont des intérêts et des responsabilités qui dépassent considérablement les nôtres. Dans cet accord, nous avons besoin de conditions équivalentes pour garantir nos intérêts essentiels et nous aurions dû insister là-dessus.

A l'occasion d'un discours qu'il prononçait à Washington devant le *National Press Club*, le très honorable Pierre Trudeau a déclaré que lorsqu'une souris partage la couche d'un éléphant, la souris ne doit dormir que d'un oeil, car elle doit être attentive au moindre soubresaut de son partenaire. Pouvez-vous vous imaginer ce qui adviendrait de leurs rapports si l'éléphant se laissait aller soudain à des élans amoureux?

A vrai dire, le premier ministre n'a atteint aucun des objectifs dont j'ai parlé. Mais il n'en a pas moins conclu cet accord, et il entrera dans l'histoire sur le bien-fondé de cette décision dont il a dit qu'elle était un acte de foi dans un avenir de possibilités, des expressions qu'il n'a pas employés ensemble d'ailleurs.

Pourquoi tant de hâte à conclure cet accord? On nous a parlé des tendances protectionnistes aux États-Unis et de la nécessité de nous protéger, mais rien dans ce document ne nous protège des lois protectionnistes américaines. Le projet de loi omnibus adopté au Congrès américain l'été dernier s'applique autant au Canada qu'au reste du monde. Notre pays n'en a pas été exempté et il ne l'est pas non plus dans le cadre de cet accord. On a l'impression d'être devant un programme politique axé sur les prochaines élections, et non pas sur l'avenir de notre pays. La logique et l'expérience interdisent la signature de tout accord qui ne fait pas mention des principaux critères que j'ai mentionnés. L'intérêt national doit être envisagé dans une perspective plus lointaine que les intérêts d'un parti politique quelconque. Il y aurait eu moins de honte, et l'intérêt national y aurait beaucoup gagné, à admettre que les négociations étaient mal engagées ou qu'elles avaient avorté, qu'à conclure un accord dont le Canada ne pourra jamais se remettre. N'oublions le vieux proverbe: «Qui trop se hâte reste en chemin.»

Certains se rappellent le rôle que j'ai joué à titre de sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de 1970 à 1974, et plus tard dans l'élaboration de la politique énergétique du Canada. J'en parle simplement parce que les dispositions sur l'énergie, qui figurent dans cet accord et dans ce projet de loi, ne laissent pas de m'inquiéter. Jamais les Canadiens n'ont été aussi conscients de la nécessité de s'assurer un fort degré d'autonomie dans ce secteur que lors de la crise énergétique de 1973-1974. Des régions canadiennes tributaires des approvisionnements internationaux, notamment les provinces de l'Atlantique et le Québec, ont vraiment souffert du resserrement de l'offre et ont craint pour la stabilité de leur économie respective. Bien des contrées du monde, le Canada à un degré moindre heureusement, ont été mis à mal par l'escalade des prix énergétiques et le déferlement de l'inflation. Le gouvernement libéral de l'époque, sous la direction du premier ministre Trudeau, a pris des mesures énergiques pour nous assurer l'autosuffisance énergétique, ce qui lui a valu la confiance des Canadiens à l'issue des élections de 1974.

Aujourd'hui, les prix du pétrole sont anormalement bas compte tenu de ce qu'il en coûte pour en produire et pour exploiter d'autres sources énergétiques. Les mesures de l'OPEP et la guerre au Moyen-Orient ont ébranlé le marché international. La baisse des cours pétroliers a sérieusement miné notre politique d'autosuffisance en matière de prospection et de conservation. Nous connaissons la plupart de nos ressources pétrolières et gazières classiques, mais notre pétrole classique est une ressource sur le déclin qui ne nous assure plus l'autosuffisance.

Notre autosuffisance future dépendra de l'exploitation beaucoup plus coûteuse des gisements de l'Arctique, d'Hibernia, du plateau matitime de la Nouvelle-Écosse et des sables bitumineux de l'ouest du Canada. Nous devons donc continuer de faire porter nos efforts sur ce plan. Mais j'ai déjà rappelé que ces ressources coûtent cher et que les investissements privés ne sauraient suffire à les exploiter à cause de la nature des marchés. Les investisseurs ne peuvent tout simplement pas obtenir un taux de rendement concurrentiel. Cela signifie que les gouvernements doivent, pour des raisons de sécurité nationale et de développement, encourager ces projets et donc demander aux contribuables canadiens de réaliser une grande partie des travaux.

● (1630)

Ce prétendu Accord de libre-échange consent aux sociétés et aux citoyens américains un traitement national en ce qui a trait aux réserves canadiennes de pétrole et de gaz, c'est-à-dire un traitement national sur le double plan de l'accès et des coûts. Pourquoi l'accord commercial, fondé sur la réduction des tarifs, traite-t-il de l'accès aux réserves énergétiques et de leur coût? C'est une autre question que nous examinerons en temps opportun.

Je soutiens qu'en donnant aux Américains accès à nos réserves énergétiques au prix payé par les Canadiens, nous forcerons les contribuables canadiens à subventionner les consommateurs américains de pétrole et de gaz canadiens. Les contribuables canadiens défraieront la partie non rentable des travaux d'exploration et de développement. Cela se comprendrait si les Canadiens pouvaient au moins assurer leur sécurité d'approvisionnement, mais les consommateurs américains ne paieront que le prix du marché. Ils auront la sécurité d'approvisionnement sans rien payer. Il est facile de comprendre pourquoi les négociateurs américains ont exempté les subventions au développement du pétrole d'une très longue liste de subventions commerciales injustes.

Pour assurer l'équité de notre futur commerce unidirectionnel avec les États-Unis dans ce secteur, notre gouvernement doit voir à ce que les Américains contribuent de manière assez importante à assurer leur futur accès aux ressources énergétiques canadiennes. Sinon, ces dispositions de l'accord justifieraient à elles seules le recours au préavis d'annulation de six mois et toutes les retombées que cela suppose. Ces dispositions coûteront des milliards de dollars aux Canadiens.

Avec le sénateur MacEachen et beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je propose que le Sénat se charge de surveiller les conséquences du projet de loi. Nous prévoyons de nombreuses retombées inattendues et regrettables, qui désavantageront le Canada. Le Sénat doit être une tribune où les Canadiens peuvent se faire entendre et où les répercussions des